

VILLE DE PONTARLIER
REGION BOURGOGNE-FRANCHE COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

Objet : JUSTICE ET POLICE – Stationnement - Interdiction de stationnement sur divers parkings de la Ville du 20 au 24 juillet 2026.

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2273-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU les travaux marquage au sol réalisés par les agents de la DVEP du 20 au 24 juillet 2026 sur différents parkings de la Ville,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité de ses concitoyens et la commodité de la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 – Interdiction de stationnement

Du lundi 20 juillet au vendredi 24 juillet 2026, de 7 h 00 à 16 h 30 environ, le stationnement sera interdit à tout véhicule selon les besoins et l'avancement du chantier :

- parking Arthur Bourdin
- parking « Le Millénium » - rue Arthur Bourdin
- parking pôle d'échange multimodal
- parking rue Louis Pergaud (Doras)
- parking Clémenceau
- rue du Parc
- quai du Petit Cours

ARTICLE 2 -

Les panneaux de signalisation et d'interdiction qui découlent du présent arrêté seront mis en place par les agents de la DVEP.

ARTICLE 3 -

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

1 ex. Arrêté du Maire
1 ex. Police Municipale
1 ex. Police Nationale
1 ex. Pompiers
1 ex. DVEP
1 ex. Pôle Citoyenneté



PONTARLIER, le 17 juillet 2026

Le Maire,

Patrick COMTE

Handwritten signature or mark.